

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

18/09/2023

N° E23000104 /34

Le président du tribunal administratif

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 15 septembre 2023, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Clermont l'Hérault demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de sa commune ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1er septembre 2023 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué Mme Fabienne CORNELOUP, vice-présidente, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

- ARTICLE 1 :** Monsieur Jean JORGE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 :** Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3 :** L'indemnisation du commissaire enquêteur sera assurée par la commune de Clermont l'Hérault, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.
- ARTICLE 4 :** La présente décision sera notifiée au Maire de la commune de Clermont l'Hérault et à Monsieur Jean JORGE.

Fait à Montpellier, le 18 septembre 2023.

La magistrate-déléguée

Fabienne CORNELOUP